Jeudi 9 Mars 1848. Prix : 15 Centimes. 1re Année. — N° 12.

# LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ON S'ABONNE A PARIS, RUE BERGÈRE, N° 8.

JOURNAL QUOTIDIEN.

SIÉGE DE LA SOCIÉTÉ ET DE LA RÉDACTION, Rue Bergère, n° 8.

| | Un an. | Six mois. | Trois mois. |
|---|---|---|---|
| Paris..... | 30 fr. | 16 fr. | 9 fr. |
| Départements..... | 36 » | 19 » | 11 » |
| Étranger..... | 42 » | 23 » | 13 » |

Liberté. — Égalité. — Fraternité. — Justice. — Économie. — Ordre.

Annonces, 50 cent. la ligne.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

**Le journal LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE paraît à 4 heures du soir, et donne, AVANT TOUS LES AUTRES JOURNAUX :**

**1° Les dernières nouvelles des départements et de l'étranger, arrivées à Paris le matin;**
**2° Les publications du Gouvernement provisoire et les nouvelles de Paris du jour même ;**
**3° La revue des journaux de Paris du matin;**
**4° Les derniers cours des bourses de l'étranger, et ceux de la bourse de Paris.**

IL DONNE EN OUTRE :

**5° Des nouvelles spéciales relatives aux chemins de fer, à leur mouvement et à leurs recettes;**
**6° Des feuilletons scientifiques et littéraires ; des critiques des théâtres, le lendemain même des premières représentations, et des courriers de Paris;**
**7° Des annonces et programmes détaillés des spectacles, etc., etc.**

## Paris, 8 Mars.

### *RES, NON VERBA.*

Frères, vous souvenez-vous du temps où il ne vous était pas permis d'abréger votre route en passant par le jardin du palais si quelque fardeau courbait vos laborieuses épaules? Frères, vous souvenez-vous du temps où la blouse du prolétaire, aujourd'hui plus respectée que l'uniforme galonné des généraux, s'arrêtait aux grilles des Tuileries devant les baïonnettes des sentinelles? L'artisan, pour respirer l'air du jardin du roi, le parfum des fleurs du roi, à l'ombre des marronniers du roi, était obligé de s'endimancher, afin de ne pas choquer sans doute les regards de quelque petite princesse, ou plutôt pour que le pâle monarque, écartant les rideaux de ses fenêtres, pût montrer aux visiteurs étrangers son peuple toujours en fête. Ne vous paraissait-il pas alors que le sable des allées grinçait désagréablement sous vos pieds? que l'air était vicié? que le parfum des fleurs lui-même montait fade à vos narines comme les exhalaisons d'un bouquet fané? C'est qu'alors vous marchiez courbés sous le joug de la royauté, sous le joug de l'inégalité sociale.

Aujourd'hui, le sable est doux aux pieds, l'air est pur, les fleurs du printemps qui vont éclore n'auront jamais répandu de plus fraîches senteurs. — C'est qu'aujourd'hui vous vivez sous la République, avec la conscience de votre liberté, avec la conscience de l'égalité entre tous les hommes! C'est qu'aujourd'hui il n'y a plus aux vitres des Tuileries quelque prince qui vous lorgne dédaigneusement ou quelque roi maussade, inquiet, soupçonneux, qui vous guette derrière ses épais rideaux, pour voir comment vous portez vos misères. C'est qu'aujourd'hui, ce qui était le jardin de la Liste civile, s'ouvrant, se fermant au bon plaisir d'un maître, est devenu le jardin du peuple!

Après plusieurs siècles de ténèbres, le soleil de la liberté s'est montré à l'horizon, rouge et sanglant d'abord, entouré de nuages noirs qui le menaçaient de toutes parts et l'ont encore une fois dérobé à nos yeux durant cinquante-cinq ans. Mais il vient de se montrer soudain, éclatant comme une fanfare, et les rois, tristes oiseaux de nuit, spectres craintifs, se sont enfuis dans les brouillards du nord! Ils sont moins philosophes, ces rois déchus, que les six rois de Voltaire qui vont se désennuyer au carnaval de Venise. C'est à Londres qu'ils vont passer leur mardi-gras. Les voyez-vous d'ici ces fantômes, qui cachent encore sous leur suaire l'hypocrisie, leur muse secrète, l'Égérie qui leur conseillait de mettre la mauvaise foi sur le compte des nécessités politiques? Les voyez-vous le front blême, la bouche cerclée d'une ride amère, errer sur les rives de la Tamise et s'envoyer à travers la brume un adieu désespéré? Leur suite n'est pas nombreuse, je vous l'assure, car ceux-là qui n'ont jamais aimé personne voient le vide horrible se faire autour d'eux à l'heure de l'adversité!

Le peuple a voulu savoir si le trône ne cachait pas sous sa pourpre quelque machine détestable qui faisait mentir, parjurer les sombres ambitieux qui s'y assoient, quelque ressort merveilleux donnant l'attitude qui inspire le respect et la crainte. Le peuple a donc brisé le trône d'un coup de crosse de fusil. Or, le trône était creux, creux comme un tambour, creux comme la royauté elle-même! On s'aperçut qu'il était fait de bois vulgaire et que l'extérieur seul lui donnait une mine imposante. On en brûla le bois, et pour célébrer un si beau jour, chacun mit à sa boutonnière un petit morceau de la pourpre qui recouvrait le piédestal du faux dieu.

Tout cela est sagement, bravement et gaîment fait! Mais ce n'est point assez, frères. Nous avons inscrit le nom de République au fronton des monuments, ce n'est point assez!

Laisserons-nous aller nos fils à la guerre?

Laisserons-nous l'État, accablé de lourdes charges, nous demander pour subvenir à ses frais des impôts qui nous ruinent?

Laisserons-nous les pauvres gens manger leur soupe sans sel?

Laisserons-nous à celui-ci plutôt qu'à celui-là le privilége d'exercer tel ou tel métier, telles ou telles fonctions?

Laisserons-nous nos amis les paysans et les matelots serrer entre les dents leur pipe vide, parce que le tabac est une plante qui n'a pas le droit de croître où le bon Dieu ne demande pas mieux qu'elle pousse?

Laisserons-nous, en un mot comme en cent, autant de rouages inutiles, autant de chevilles superflues, autant de complications nuisibles au mécanisme gouvernemental de la République, qu'il y en avait à l'odieuse machine de la monarchie constitutionnelle?

Non! mille fois non! Ou alors à quoi nous aurait servi de nous tenir debout, en armes, durant trois jours et deux nuits?—A jeter à bas de ses tréteaux les mannequins de la royauté et à inscrire un autre mot sur les monuments publics?— C'est trop peu! On ne fait pas non plus une révolution pour changer une certaine combinaison des lettres de l'alphabet!

Ce que nous voulons, c'est que l'État ait moins de charges, et nous aussi! Ce que nous voulons, c'est qu'il dépense moins afin d'avoir moins à nous demander. Ce que nous voulons enfin, et nous l'attendons avec patience et confiance, c'est la chose et non le mot : *Res, non verba !*

---

L'Assemblée constituante avait aboli les maîtrises et les jurandes; elle avait décrété qu'il n'y aurait plus de corporations industrielles, et que les travailleurs des diverses professions ne formeraient plus désormais qu'un seul et même corps. Avec la liberté du travail, cette illustre assemblée voulait ainsi établir la fraternité des travailleurs. Nous espérions que cette même pensée d'union, de fusion entre les hommes des différents états qui animait les législateurs de 1789 prévaudrait de nouveau en 1848; mais, hélas! nous avions compté sans MM. les fauteurs de l'organisation du travail. Combien les hommes de 89 sont petits, mesquins auprès de ces messieurs! Est-ce que Mirabeau, par exemple, aurait jamais eu la pensée d'organiser le travail? Non! à coup sûr, Mirabeau appartenait à l'école libérale, une pauvre école, comme chacun sait! et il ne voyait de remède aux souffrances des travailleurs de son temps que dans la liberté. Aujourd'hui, nous n'en sommes plus là, Dieu merci, grâce à MM. les socialistes. Les corps de métiers renaissent, les corporations commencent à refleurir, et bientôt nous aurons, si cela dure, des maîtrises et des jurandes. Ces pauvres législateurs de 89! comme ils ouvriraient des yeux

Longs d'une toise

s'il leur était donné d'assister aux séances de la commission du Luxembourg. Ils trouveraient là des délégués de tous ces corps de métiers qu'ils ont voulu abattre; ils les trouveraient occupés à organiser, c'est-à-dire à isoler, comme au moyen-âge, leurs corporations de toutes les autres. Ah! c'est que MM. les socialistes entendent si bien le principe de la fraternité!

Tout cela ne serait que risible, si malheureusement une partie de la classe ouvrière ne prenait au sérieux MM. les organisateurs. Tout Paris a été mis en émoi ces jours passés par les réunions des menuisiers, des charpentiers, des paveurs, des garçons de café, des conducteurs d'omnibus, des commis de nouveautés, voire même des gens de lettres, qui voulaient s'entendre sur les intérêts de la communauté. Il n'y a pas jusqu'aux blanchisseuses qui ne se soient rendues, un drapeau en tête, à l'Hôtel-de-Ville pour y être organisées. Mais il faut voir ce que tous ces braves gens entendent par organisation! Invariablement, organisation, à leurs yeux, signifie, 1° une diminution des heures de travail; 2° une augmentation des salaires. Les menuisiers demandent que le prix de la journée soit porté de 3 fr. à 4 fr. 50 c.; les conducteurs d'omnibus réclament 4 fr. au lieu de 3 fr.; les paveurs sont plus exigeants, ils veulent que le prix de la journée soit porté de 4 fr. à 8 fr.; les barricades leur ont donné de la besogne, nous en convenons; mais ils pourraient bien les exploiter un peu moins, ces dignes citoyens-paveurs! Les blanchisseuses, nous leur devons cette justice, se sont montrées infiniment plus raisonnables; elles n'ont réclamé qu'une légère augmentation de 50 centimes par jour. Les commis en nouveautés, eux, n'ont demandé aucune augmentation de salaire, ils exigent seulement que les magasins soient désormais fermés à sept heures et demie du soir. Leurs patrons en pourront souffrir, cela est vrai; la vente diminuera; mais, ma foi, tant pis pour les patrons et tant pis pour la vente! N'est-il pas vraiment lamentable d'être enfermé jusqu'à dix ou onze heures dans un odieux magasin éclairé au gaz, tandis que les étoiles brillent au ciel du boulevart et que l'on danse une foule de polkas plus enivrantes les unes que les autres à Valentino, à Mabille et au Château-Rouge! Auner du calicot, débiter des cravates, des bonnets de coton ou des parapluies à cannes, quand tout Paris danse ou se promène! Fi donc! Mieux vaut la mort qu'un tel servage! Les garçons de café... Ah! que veulent donc les garçons de café? Mon Dieu! ceux-ci sont les plus modestes dans leurs prétentions; ils ne demandent pas à aller se promener sur le boulevart, la cigarette à la bouche et le *stick* à la main, de sept à onze heures, au lieu de servir le consommateur; ils demandent tout simplement à ne plus payer la *casse*. Vraiment, ce n'est pas la peine d'en parler; si tout le monde usait de cette modération, le travail serait bien vite organisé. Mais défions-nous des paveurs.

On le voit, toute cette affaire a bien son côté grotesque; malheureusement, elle a aussi son côté sérieux. Certes, la condition des ouvriers est misérable et il importe qu'elle soit promptement améliorée; mais est-ce bien en organisant le travail ou en augmentant instantanément le salaire dans un moment de crise, que l'on arrivera à ce but? Le taux du salaire dépend, comme le savent tous les hommes qui observent et qui raisonnent, de la proportion de l'offre et de la demande des bras. Plus il y a de travail à exécuter, relativement au nombre des bras disponibles, plus le salaire s'élève. Or, nous le demandons, est-ce que le travail abonde dans les circonstances actuelles? Ne tend-il pas bien plutôt à se resserrer comme les capitaux? Si donc dans ce moment, où toutes les affaires sont atteintes de torpeur, les ouvriers élèvent d'un commun accord leurs prétentions, que doit-il arriver? Inévitablement, que les entrepreneurs d'industrie, atteints par la crise financière, seront obligés de fermer leurs ateliers, et de rejeter dans la rue des légions d'ouvriers. Il sera trop tard alors pour abaisser le salaire que l'on veut si imprudemment augmenter aujourd'hui. Il n'y aura plus de salaire!

Au lieu de soulever parmi les travailleurs des prétentions inopportunes, MM. les socialistes du palais du Luxembourg ne feraient-ils pas mieux de chercher à les éclairer sur la situation? Ce serait assurément le meilleur service qu'ils pussent leur rendre. Mais, hélas! ne faudrait-il pas qu'ils commençassent par s'éclairer eux-mêmes!

---

Le décret relatif aux comptoirs d'escompte a paru dans *le Moniteur* de ce matin. Nous en donnons plus loin la teneur. Les capitaux de ces comptoirs seront fournis : un tiers par les particuliers, un tiers par les villes, un tiers par l'État. A Paris, le capital constitué sera de 20 millions. Nous examinerons plus tard dans tous ses détails cette création, qui nous paraît destinée à bouleverser complétement le crédit de la nation. Bornons-nous en attendant à une simple observation. Les deux tiers du capital des comptoirs d'escompte devront être fournis par l'État et par les villes! Ces capitaux, où donc l'État et les villes les prendront-ils? Dans la poche des contribuables, n'est-il pas vrai? Il faudra que des affectations spéciales soient faites aux budgets de l'État et des villes pour les comptoirs d'escomptes; il faudra en conséquence que les octrois et les impôts généraux soient augmentés. On objecte, à la vérité, que l'État en devenant banquier, ne pourra manquer de faire des bénéfices. Mais, en est-on bien sûr? Où est la garantie de ces bénéfices? Qu'on nous cite donc une circonstance, une seule! dans laquelle l'État entrepreneur d'industrie ou banquier ait réalisé des profits? Et s'il n'en fait point, n'est-ce pas sur les contribuables que retombera la perte?

Autant nous approuvons la plupart des mesures politiques prises par le Gouvernement provisoire, autant nous blâmons ses actes financiers. Le Gouvernement provisoire organise le crédit absolument comme il organise le travail, en imposant partout l'intervention de l'État. S'il ne se hâte de changer de système, s'il ne fait point de la liberté au lieu de faire de la réglementation, Dieu sait ce que deviendront avant peu et le crédit et le travail!

## REVUE DES JOURNAUX.

**Le National.** — La situation financière est grave, mais ne présente pas des difficultés insurmontables, des périls qu'on ne puisse éviter. Les embarras que nous rencontrons, à qui les devons-nous? Ces suspensions de payement dont on s'alarme sont-elles le résultat de la révolution? Non certes; ce n'est pas du 24 février que date la crise. Il y a bientôt deux ans qu'elle a commencé, et il y a longtemps que nous avions prévu et prédit ses conséquences. Que voyions-nous, il y a un mois? les banquiers surchargés, le commerce languissant, l'industrie comprimée; en un mot, toutes les sources de la prospérité et du crédit privé presque taries. De l'aveu de tous les hommes de bonne foi et au courant des affaires, nous nous trouvions sur la pente d'un abîme, et de nombreuses faillites paraissaient imminentes.

Ce sont les folies de la paix monarchique qu'il faut payer aujourd'hui.

Rendre la République responsable de cette situation ne serait ni juste ni vrai. Louis-Philippe nous a légué un triste héritage; mais, nous le proclamons avec bonheur, ce ne sera pas l'un des moindres avantages de l'avénement du régime républicain d'arrêter le pays au bord du précipice. La monarchie, qu'on le sache bien, nous conduisait tout droit à la banqueroute. Sous le régime nouveau, la cause du mal ayant disparu, l'économie prenant la place de la prodigalité, l'ordre et la probité se substituant à l'immoralité et à l'anarchie, le développement de la fortune publique ne rencontrera plus d'obstacles.

La République a des créanciers, les caisses d'épargne, par exemple. Il y a deux raisons excellentes pour que les déposants continuent d'avoir confiance dans leur débiteur; l'une purement matérielle : la richesse immobilière et mobilière de l'État est plus que suffisante pour répondre de la dette des caisses d'épargne, et nulle part ailleurs les déposants ne trouveraient un meilleur, un plus sûr, et nous pouvons ajouter un plus productif emploi de leur argent.

La seconde raison est toute morale : pour comprendre le retrait des fonds de ces caisses, il faudrait admettre que la situation fût, nous ne dirons pas seule-

ment autre, mais encore pire qu'avant la révolution. Or, au contraire, elle est meilleure; car, ainsi que nous le faisions remarquer tout à l'heure, les dépenses improductives de la monarchie ne pèsent plus sur nous; plus de liste civile, et bientôt, nous y comptons, plus d'employés inutiles, plus de traitements exorbitants, partout la réforme la plus radicale.

Un décret du Gouvernement provisoire élève à 5 °/o l'intérêt des fonds déposés aux caisses d'épargne. Cette excellente mesure, de nature à rassurer les plus timides, nous met en droit de soutenir avec une nouvelle force que là est le meilleur placement et le plus sûr. Le meilleur, car il n'est pas de placement qui offre un intérêt plus élevé aujourd'hui; le plus sûr, car la dette la plus sacrée, pour la République, est celle que l'État a contractée vis-à-vis du pauvre.

Tout dépend maintenant de l'accord entre les divers intérêts qui composent l'ensemble de l'activité sociale. Le Gouvernement accomplit sa tâche, remplit son devoir; que tous les citoyens suivent son exemple. Le mal le plus grand, le seul à vrai dire, est la peur du mal. Pour s'en guérir, il suffit de ne rien exagérer et de bien comprendre que la confiance est notre ancre de salut.

**La République.** — Le Gouvernement provisoire a déjà été trompé sur les choix qu'il a faits, et il le sera encore si les bons citoyens et la presse ne lui viennent en aide.

Un comité s'est formé pour recevoir et recommander les demandes des hommes qui, victimes de l'ancien système, ont droit à quelque gratitude pour les combats livrés au despotisme, pour les vexations, les misères, les persécutions supportées par eux.

Il est juste que des places soient données aux éclaireurs de notre révolution, à ceux qui ont lutté sans cesse contre les principes outrés des conservateurs *bornes* et endurcis, contre les tendances anti-libérales de l'ancienne cour. Cependant, comme le bien général dans une république doit primer les intérêts particuliers, il faut avant tout que les emplois soient remplis par des hommes honnêtes et dévoués, par des administrateurs expérimentés et capables, sincèrement attachés au nouveau régime que nous venons d'établir.

Il ne suffit point de fermer l'accès aux avides et aux indignes, en l'ouvrant aux capables, aux intègres, aux dévoués; il faut encore chasser du temple ceux qui n'y doivent leur place qu'à des persécutions exercées contre les tendances généreuses de notre siècle, contre les esprits avancés de notre nation.

Il faut que les citoyens qui, par leur position, peuvent donner le plus de temps à la nation, organisent sans délai une commission chargée d'examiner les antécédents des fonctionnaires en général, et de recevoir toutes les communications faites dans l'intérêt de la patrie.

Dévoiler l'infamie, c'est bien mériter de la nation; mais calomnier est un crime. C'est dire que nous ne faisons aucun appel aux rancunes, aux haines particulières; c'est indiquer à la commission, que nous appelons de tous nos vœux, quelle prudence et quelle circonspection devra comporter son action salutaire.

**Démocratie pacifique.** — La République est le droit commun en matière de gouvernement; c'est le gonvernement de tous, par tous et pour tous. La monarchie n'était qu'un droit de fait et d'exception.

Une fraction seulement du pays était républicaine. En quelques heures, un coup du ciel, un miracle du peuple et la démence d'un roi ont républicanisé la France entière; — et bientôt, spontanément, librement, sans provocation de notre part, l'Europe suivra.

La bourrasque de 1830 avait cassé la plus vieille branche de l'arbre monarchique; la trombe de 1848 a déraciné la monarchie elle-même. Il n'y a plus de trône en France. La foudre populaire a consumé le trône et le vent en a dispersé les cendres.

Proposer seulement de mettre en question une régence, une royauté, la monarchie sous quelque forme que ce soit, ce serait donner au peuple le signal de charger ses armes: le peuple a reconquis sa souveraineté; il entend la conserver pleine et entière.

La République est un droit commun. Ceux qui préféreraient la monarchie, s'il en était encore dans le pays après trois expériences terminées par trois catastrophes, n'ont pas le droit de refuser la République; mais ceux qui veulent la République ont le droit de repousser la monarchie: car la République seule ne confisque rien du droit national, rien du droit individuel.

La République n'est pas seulement le droit commun, elle est encore le seul moyen d'ordre, de paix et de gouvernement, parce qu'elle est seule aujourd'hui possible et légitime; elle est seule possible et légitime parce que seule elle a le caractère universel.

Amis de l'ordre et de la paix, amis du progrès et de la liberté, rallions-nous donc en un concert immense à la République! enterrons avec la monarchie les brandons de guerre civile! La guerre civile, aujourd'hui, ce ne serait pas seulement une guerre politique, ce serait une guerre politique et sociale, la guerre des partis et la guerre des classes, une Vendée générale et une Jaquerie générale.

Donc plus de restauration, plus de royauté, plus d'intrigues dynastiques! Que la pensée même de la monarchie soit abolie, au double cri de Vive la concorde et la paix! Vive la République!

**Courrier français.** — La nomination de M. Garnier-Pagès aux finances a produit un bon effet, autant à cause de la spécialité financière de l'homme qu'à cause de son caractère politique.

Entre les mains d'un financier qui n'est pas en même temps un homme politique, les meilleures mesures demeures impuissantes. Témoin cette avance du semestre des rentes qui était une mesure bonne en soi, mais qui a manqué son but précisément parce qu'elle a été prise isolément, au lieu d'être combinée avec une offre de crédit faite au commerce et une réforme économique opérée dans les fonctions.

C'est maintenant à M. Garnier-Pagès, membre influent du Gouvernement provisoire, qu'il appartient d'user de son influence et de son autorité auprès de la Banque de France, qui ferme impitoyablement sa caisse d'échange aux négociants et fabricants de Paris. Les actions de la Banque ont considérablement baissé, il est vrai, et la Banque croit obvier à cette baisse en ne se dessaisissant pas de ses valeurs. C'est au rebours que la Banque aurait dû agir: il fallait affronter la crise pour la dominer; il fallait parer aux retraits de fonds par une émission plus grande sur la place. Les fonds timides auraient aussitôt reparu pour faire remonter le niveau du crédit. Il fallait, en un mot, agir révolutionnairement, puisque nous sommes dans une situation révolutionnaire.

Certainement nous ne pouvions attendre une telle audace de la part de gouverneurs tels que MM. d'Argout et Vernes: leur opinion politique devait naturellement troubler un peu leur vue de financiers. Mais pourquoi ne pas adjoindre à ces gouverneurs alarmés un homme qui remontât leur moral par son audace confiante? On parle de faire passer M. Goudchaux à la Banque: nous sommes certains que M. Goudchaux serait par ses connaissances spéciales plus utile à la Banque qu'au ministère des finances, où il faut une gestion essentiellement politique.

**Le Constitutionnel.** — Par ordre du ministre des finances, la Bourse a été ouverte aujourd'hui à son heure ordinaire. Il y avait beaucoup moins d'affluence qu'hier; les journaux n'avaient pu instruire leurs lecteurs de cette décision.

Pendant quelques instants, le plus profond silence a régné au parquet; c'était à qui des agents de change ne prendrait pas l'initiative. Enfin, l'un d'eux ayant demandé 25 Nord à 370, il s'est présenté plusieurs vendeurs à ce prix, et, bientôt après, les autres chemins subissaient une dépréciation analogue et continue, comme on le verra par la cote que nous publions.

Quant au 5 et au 3 °/o, les cours extrêmes au comptant ont été 97 et 89, et 58 et 55.50.

Les fonds publics, après s'être maintenus comparativement mieux que les chemins de fer, ont fini aussi avec une baisse assez importante sur le cours d'ouverture.

La Bourse d'aujourd'hui n'a rien qui doive étonner. La baisse sur le cours d'ouverture était presque forcée; car, pour liquider les opérations engagées, il y avait beaucoup de titres à vendre. Aussi, les cours d'aujourd'hui ne sauraient-ils servir de base à l'évaluation vraie des titres. Il faut attendre que les besoins d'argent soient satisfaits avant de juger sainement de la position; car si, d'un côté, les besoins d'argent, comme nous disions, influaient en baisse sur les cours, d'un autre, il y avait des achats assez importants pour compte de la caisse d'amortissement et des compagnies d'assurances. Quoi qu'il en soit, on s'est revu à la Bourse moins démoralisé qu'on ne le supposait, et avec la bonne intention de liquider les opérations engagées. Ce qui est d'un heureux augure pour l'avenir.

## ACTES OFFICIELS DU GOUVERNEMENT.

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

### CRÉATION D'UN COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE.

Le Gouvernement provisoire,

Vu le décret en date du 4 mars spécifiant qu'il sera pourvu dans le plus bref délai aux intérêts du commerce et de l'industrie;

Attendu que, par suite des événements, un trouble considérable existe aujourd'hui dans les moyens du crédit privé, et que ce trouble affecte particulièrement, soit la fabrique, soit le commerce de détail;

Que, dans de telles circonstances, il importe de donner l'exemple d'une de ces associations fécondes qui, en unissant les forces, assurent à tous le bienfait du crédit et la garantie du travail;

Qu'un des devoirs essentiels de l'État est d'intervenir dans une juste mesure, quand les citoyens sentent eux-mêmes le besoin de se réunir pour créer entre eux une sorte d'assurance mutuelle;

Qu'il importe de généraliser ce genre d'association et d'en presser l'application dans tous les centres de fabrication et de commerce;

Décrète:

Art. 1er. Dans toutes les villes industrielles et commerciales, il sera créé un comptoir national d'escompte, destiné à répandre le crédit et à l'étendre à toutes les branches de la production.

Art. 2. Ces comptoirs auront un capital dont le chiffre variera suivant le besoin des localités.

Art. 3. Ce capital sera formé dans les proportions suivantes:

1° Un tiers en argent par les associés souscripteurs.

2° Un tiers en obligation par les villes.

3° Un tiers en bons du trésor par l'État.

Le ministre des finances et le maire de Paris sont chargés de l'exécution de cet arrêté.

Fait à Paris, en conseil, le 7 mars 1848.

---

Le Gouvernement provisoire,

Vu le décret en date de ce jour,

Arrête:

1° Il est créé à Paris un comptoir national d'escompte destiné à donner des moyens de crédit au commerce et à l'industrie.

2° Ce comptoir est formé au capital de 20 millions.

3° Le commerce de Paris a souscrit pour le tiers de cette somme.

La ville de Paris promet le second tiers en obligations.

L'État contribuera pour le derniers tiers en bons sur le Trésor.

4° Les statuts de ce comptoir sera publiés, et il entrera en fonctions immédiatement.

Art. 4. Les propositions sur la création de ces comptoirs seront adressées au ministre des finances, qui, après avoir vérifié les versements faits par l'industrie privée, assurera la part de contribution des villes et du Trésor.

Fait à Paris, le 7 mars 1848.

---

### CAISSES D'ÉPARGNE.

De toutes les propriétés, la plus inviolable et la plus sacrée, c'est l'épargne du pauvre.

Des caisses d'épargne sont placées sous la garantie de la loyauté nationale.

La situation de ces caisses a été la première sollicitude du ministre des finances et du Gouvernement provisoire.

Le Trésor tiendra tous ses engagements.

Ce n'est point par des paroles, c'est par des actes que le Gouvernement veut répondre à la confiance des créanciers de l'État, et la maintenir sur d'inébranlables bases.

Le Gouvernement nouveau ne se bornera point à cette loyale exécution des engagements pris. Garantir la propriété que les travailleurs ont acquise à la sueur de leur front ne suffit pas, il faut lui donner une plus grande valeur.

En conséquence,

Considérant que l'intérêt des bons du Trésor est fixé à 5 °/o;

Considérant que la justice commande impérieusement de rétablir l'égalité entre le produit des capitaux du riche et celui des capitaux du pauvre;

Considérant que, sous un gouvernement républicain, les fruits du travail doivent s'accroître de plus en plus;

Le Gouvernement provisoire arrête:

*Article unique.* L'intérêt de l'argent versé par les citoyens dans les caisses d'épargne est fixé à cinq pour cent, à partir du 10 mars prochain.

*Les membres du Gouvernement provisoire de la République française.*

---

Le Gouvernement provisoire,

Considérant qu'il est du devoir et de la volonté de la République de réparer, autant qu'il est en elle, les malheurs particuliers qui ont eu lieu pendant les journées de février; qu'une commission doit être chargée de recevoir les demandes et de les examiner;

Considérant que cette commission doit être nommée par M. le maire de Paris, sauf à décider plus tard si les indemnités seront à la charge de la ville de Paris ou de l'Etat;

Décrète:

Art. 1er. Les indemnités qui pourraient être réclamées par les citoyens à la suite des malheurs particuliers qu'ils auraient éprouvés dans les journées de février, seront réglées par une commission spéciale nommée par le maire de Paris.

Art. 2. Le maire de Paris est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 6 mars 1848.

---

Le Gouvernement provisoire s'empresse de constater, et il le fait avec un patriotique orgueil, que la confiance renaît partout par le dévouement. Des versements considérables ont été faits à la Caisse d'épargne. Les citoyens mettent le plus noble empressement à payer leurs impôts par anticipation.

Tout concourt à prouver que le crédit va se rétablir, et témoigne de quelle puissance morale est investi un gouvernement qui ne cherche sa force que dans l'union des cœurs, le concours des volontés, la représentation de tous les intérêts, en un mot, la liberté.

---

Citoyens travailleurs,

La commission de Gouvernement instituée par vous a besoin de s'appuyer sur vous.

Ardente à préparer par ses études ce qui est juste, impatiente d'accomplir ce qui est possible, elle vous appelle à l'aider de votre fraternel concours.

Procédez sans retard à l'élection de vos délégués.

La marche que vous avez à suivre pour cela, vous la connaissez; l'expérience de ces derniers jours nous a prouvé que vous avez des moyens très-simples, très-réguliers de vous concerter entre vous; et l'ordre admirable que vous avez apporté dans toutes vos manifestations nous donne la certitude que vous saurez choisir vos représentants sans réunions tumultueuses, sans abandon de vos travaux.

Nous mettons la paix politique sous la protection de votre sagesse, comme nous avons mis la liberté sous la protection de votre courage.

Seulement, songez que si vos délégués étaient trop nombreux, leur intervention ne pourrait pas vous être profitable, parce qu'elle ralentirait outre mesure les travaux de la commission de Gouvernement.

Nous nous sommes arrêtés, après mûr examen, aux dispositions suivantes:

1° Chaque profession nommera trois délégués.

2° Autant que possible, les professions qui se tiennent de près s'entendront pour nommer les mêmes délégués et donner ainsi un premier exemple de fraternelle union.

3° Les noms des délégués seront imprimés dans les journaux, comme moyen de vérification pour tous.

4° Une assemblée générale des délégués aura lieu au Luxembourg, dans l'ancienne Chambre des pairs, vendredi prochain, 10 mars, à midi.

Là, nous ferons connaître les mesures à prendre pour que la commission aille rapidement à son but. Car il importe de ne pas perdre une heure, quand il s'agit des plus chers intérêts du peuple.

6 mars 1848.

*Les président et vice-président de la commission de Gouvernement pour les travailleurs,*

Louis Blanc, Albert.

---

Le Gouvernement provisoire a reçu l'adhésion des patriotes vaudois et une députation des ouvriers de Londres.

---

— La lettre suivante a été adressée aux membres du Gouvernement provisoire. Nous la publions avec plaisir. Ce cri d'honneur et de patriotisme doit trouver plus d'un écho au sein de la jeunesse française.

« Citoyens,

» Petit-fils du général Lamarque, au moment où la patrie peut avoir besoin de bras pour la défendre, je viens vous offrir le mien.

» Veuillez m'inscrire dans les rangs de la garde nationale, et me donner l'occasion de prouver que le sang de mon grand-père ne peut faillir à la cause de la liberté.

Maximilien Lamarque. »

---

### QUESTION DU TRAVAIL.

A partir de ce jour nous consacrons une rubrique spéciale aux faits qui se rattachent à la question importante du travail.

Constatons d'abord qu'une partie considérable des travailleurs est déjà revenue aux idées de bon sens dont des théories trop aventureuses les avaient écartés. Déjà les imprimeurs sur étoffes ont compris qu'en attendant la solution des questions aujourd'hui pendantes, le mieux consistait à rester dans les anciennes conditions de travail, rôle passif qui ne préjuge rien pour l'avenir.

Cet exemple vient d'être imité par les mineurs d'Anzin, dont la grève est sur le point de finir.

Ces braves ouvriers ont presque tous compris ce qu'il y aurait de déplorable, non seulement pour la compagnie d'Anzin, mais encore pour l'industrie en général, dans une longue suspension de travaux, et ils ont, nous assure-t-on, réduit leurs prétentions à une augmentation de salaire de 20 centimes par jour.

On nous apprend que la compagnie est disposée à faire cette concession aussitôt que les travaux auront repris. L'agent général en a, nous dit-on, donné hier l'assurance. Nous croyons même savoir que l'administration d'Anzin n'est pas éloignée de suivre l'exemple donné récemment par M. Rothschild pour la compagnie du Nord, et d'intéresser ses ouvriers à sa prospérité en leur accordant une petite part dans ses bénéfices.

Les faits suivants que nous avons à signaler sont moins satisfaisants.

— Les paveurs de Paris, qui sont en grève, ne veulent pas reprendre leurs travaux avant que le Gouvernement ne leur ait accordé 8 francs par jour au lieu de 4 qu'ils gagnaient jusqu'ici. Le Gouvernement n'ayant pas pu accéder à de pareilles exigences, a été obligé de recourir à des ouvriers maçons pour le repavage des rues.

— Une association s'est formée sous le titre d'*Union des travailleurs*. Elle a discuté et arrêté hier son réglement. Puis il a été décidé qu'il serait fait une liste de tous les membres de l'union actuellement sans travail, et qu'elle serait portée au Gouvernement provisoire, afin de requérir l'exécution de son arrêté du

25 février, par lequel il *garantit du travail à tous les citoyens de la République.*

Un journal, s'attachant aux promesses de travail proclamées par le Gouvernement provisoire, évalue à *un million* le nombre des citoyens qui seront forcés de demander annuellement du travail à la République ; et comme il ne sera pas possible d'allouer à ces travailleurs une moyenne de salaire inférieure à 2 fr. par jour, cette moyenne constituera une dépense de 2 millions par jour, soit 600 millions par année.

Quelle branche du budget pourrait pourvoir à une pareil dépense ?

Enfin, on nous soumet le fait suivant :

« Par la nature de leurs travaux, les ouvriers décatisseurs sont souvent dans l'obligation de travailler quinze à dix-huit heures par jour; ils se reposent deux ou trois jours de suite au bout d'un certain temps, et sont payés dans l'intervalle du repos aussi bien que pendant la durée du travail. Cette continuité de labeur est pour eux une nécessité qui tient à la nature même de leur profession.

» Or, depuis la publication de l'arrêté qui réduit à dix heures la journée du travail, mais *qui n'impose pas* ce laps de temps aux travailleurs, — les ouvriers décatisseurs ont été contraints par les autres corps d'état de se *soumettre* aux termes de l'arrêté. C'est-à-dire que, pour eux, la liberté devient oppression, et que la nécessité où on les met de ne travailler que dix heures par jour, les expose à l'impossibilité de travailler. »

Des ouvriers répondent à cela en arrangeant à leur profit le fameux mot de la Convention : « Périsse le décatissage, plutôt qu'un principe. » Mais il ne faudrait pas qu'en définitive, ce qu'on appelle l'organisation du travail fût tout simplement l'organisation de l'arbitraire et la sanctification de la violence.

## FAITS DIVERS.

Les jardins, autrefois réservés, du palais du Luxembourg sont maintenant ouverts au public, qui peut circuler au milieu des plates-bandes de fleurs et des bosquets.

Jusqu'à présent, en France, des grillages et des haies épaisses ont toujours séparé le Peuple des fleurs et des fruits.

Dans toute fête où quelque foule pouvait se porter, on n'a pas craint de prodiguer les sergents de ville et les municipaux.

On a tout fait pour ôter au Peuple l'idée de se bien conduire lui-même.

Nous demandons qu'on profite de l'occasion qui se présente pour user de la méthode contraire.

Que l'on ne craigne pas de laisser approcher le Peuple des fleurs, des statues, des œuvres d'art, et il apprendra à les respecter.

Le Peuple français saura faire lui-même la police aussi bien que les Allemands et les Anglais!

(*Démocratie pacifique.*)

— Louis-Philippe et Marie-Amélie ont pris en Angleterre les titres de comte et de comtesse de Neuilly. Si Louis-Philippe lit les journaux anglais, il a peu sujet d'en être satisfait. Nous lisons encore aujourd'hui dans le *Times :*

« Louis-Philippe gouvernait le pays par ses vices plutôt que par ses vertus, et d'une commune voix on convient que, dans les dernières heures de son règne, il a montré absence totale de résolution, de talents politiques et de dignité. Loin de nous la pensée de peser lourdement sur les hommes tombés; mais lorsque des actes d'une folie si consommée, lorsqu'une telle absence de courage, aboutissent à une abdication complète, non seulement de la couronne, mais encore de toute dignité humaine, alors il n'y a plus lieu de s'apitoyer.

» Le résultat de cette mémorable leçon, c'est que la monarchie française, dans sa dernière phase d'existence, est morte de mépris. Le peuple ne haïssait pas avec véhémence l'ancien ordre de choses, et il n'a pas, heureusement, montré de dispositions à convertir sa victoire en persécution; mais il le méprisait, parce que le caractère de son chef était ignoble, et celui de ses agents corrompu. De toutes les causes d'extinction politique, celle-ci est la plus fatale. L'épée peut défaire ce qu'a fait l'épée, et le vœu des assemblées nationales peut abroger les décrets les plus solennels de ces assemblées; mais lorsqu'un gouvernement est tombé par le mépris d'une nation, il périt sans laisser aucune trace derrière lui.

— Un journal expose, sans ménagements aucuns, mais avec modération et justice, les principaux faits de la vie de Louis-Philippe. Nous citons textuellement :

...Jeune homme, il a conspiré contre Louis XVI, jusqu'au 21 janvier. Il a battu des mains devant l'arrêt de la Convention, et il a, dit un historien, assisté sur la place Louis XV aux derniers moments du roi. Pour mieux tromper la république, comme il avait trompé la royauté, il s'est fait faire huissier aux Jacobins. En 1799, las de sa vie errante, il a fait amende honorable aux pieds de Monsieur, comte d'Artois, qui le réconcilia avec Louis XVIII et la fille de Louis XVI. Redevenu Bourbon, il put épouser une princesse sicilienne, et ce prince, qui plus tard se vanta d'avoir été soldat républicain et de n'avoir jamais combattu contre la France, demanda, en 1810, aux cortès de Cadix, à marcher, à la tête d'une armée espagnole, contre les armées françaises. Rentré en France, grâce au retour de Louis XVIII, en même temps qu'il accablait le roi de ses adulations et le remerciait de lui avoir rendu ses biens, son salon était le rendez-vous de tous les ennemis de la nation. On se souvient de son désappointement lors de la naissance de M. le duc de Bordeaux. On sait encore les démarches incessantes qu'il faisait auprès de Louis XVIII pour devenir, d'altesse sérénissime, altesse royale, ce qui l'aurait rendu l'égal de la princesse sa femme, à laquelle il cédait le pas dans le palais. Louis XVIII résista jusqu'à la mort. Charles X fut plus généreux, et la première ordonnance de ce prince, en montant sur le trône, combla les désirs du duc d'Orléans. En outre, l'apanage de Louis-Philippe n'était pas garanti par la loi, et les chambres se souciaient peu de la régulariser. Charles X, pour vaincre toute répugnance, comprit cet apanage dans le projet de loi de la liste civile, et les chambres y adhérèrent par respect pour le roi.

» En 1830, Louis-Philippe méconnut tous les bienfaits qu'il avait reçus de ses aînés : il les trahit pour s'appuyer sur MM. Laffitte et de Lafayette. On sait ce qu'il a fait de ces deux premiers appuis de sa nouvelle royauté. Il distribua des poignées de main au peuple, chanta la *Marseillaise* avec lui, et plus tard il le trompa comme il avait trompé tout le monde. Il fit décréter les lois les plus odieuses et les plus despotiques ; il porta le budget, qui n'était pas d'un milliard quand il prit le pouvoir, à 14 ou 1,500 millions. Il corrompit tout ce qui était à vendre; il distribua les grades et les emplois avec la plus révoltante partialité. Il confisqua la charte à son profit et tomba enfin sans dignité devant la colère du peuple. Voilà sa vie, écrite sans haine, sans passion, et en vue de l'histoire. En 1830, Charles X laissa derrière lui un parti qui resta dix-huit ans en dehors des affaires, et, à la chute de ce prince, tous ses amis renoncèrent à toutes leurs positions, même inamovibles, qu'ils occupaient. Aujourd'hui, les hommes qui servaient Louis-Philippe hier, et qui, le 23 février, étouffaient à la chambre des pairs la voix *séditieuse* de M. de Boissy. sont en place et ont déjà salué la République. Tout est dans cette différence. »

— Partout d'immenses travaux se font aujourd'hui pour repaver les rues, pour réparer les postes, casernes et édifices qui ont eu à souffrir durant l'insurrection, et pour continuer les édifices en cours d'exécution.

— Les ouvriers serruriers sont en train d'achever la pose de la charpente en fer de l'ancienne bibliothèque Sainte-Geneviève, qui a pris le nom de bibliothèque du Panthéon.

— Les conseils d'administration des chemins de fer de Paris à Rouen et de Rouen au Havre ont donné l'ordre de faire couvrir leurs voitures de 3e classe ; mais comme ce changement ne peut être achevé immédiatement et que l'interruption de leur ligne, sur plusieurs points, prive ces compagnies d'une partie considérable de leur matériel, elles se voient obligées de continuer pendant quelque temps encore l'usage des voitures découvertes. Du reste, les nouvelles voitures seront mises en circulation au fur et à mesure qu'elles sortiront des ateliers.

— M. Blaury-Laurence, de la Société républicaine centrale, désire qu'on s'occupe du sort des petits employés aussi bien que de celui des ouvriers manuels; il voudrait qu'immédiatement les traitements de 12, 15 et 1800 fr. fussent portés à 2,400 fr.

Toutes les sinécures abolies; ne conserver que les emplois utiles.

— On lit dans la *Presse :*

« Nous lisons ce qui suit dans une lettre du Havre qui vient de nous être communiquée :

» M. R***, l'un de mes amis, s'est trouvé présent à l'embarquement du roi sur un bateau pêcheur parti jeudi des environs du Tréport. Au moment de quitter ce sol où il avait été roi, Louis-Philippe s'est tourné vers R*** et lui a dit : « Ralliez-vous franchement et sincèrement à la République, car j'emporte avec moi la monarchie française, et je descendrai avec elle dans le tombeau. J'ai été le dernier roi de France. Adieu.»

— L'Association des Artistes-Peintres a versé dans la caisse de secours pour les blessés et les familles des victimes des trois journées de février une somme de 2,000 francs.

Il a été donné à Rueil, près Paris, pour la même caisse, un bal paré et costumé.

Le citoyen Cellarius fait connaître que le vendredi, 10 mars prochain, il donnera dans sa salle de danse un grand bal paré et travesti au profit des victimes.

—Des bruits malveillants ont alarmé la population. Les citoyens qui, depuis douze jours, ont maintenu l'ordre, conservé l'honneur national, en défendant pied à pied le principe de la propriété, protestent énergiquement contre les calomnies répandues dans Paris contre eux.

Ils comptent sur la loyauté de la Commission pour faire connaître aux citoyens tout ce que notre conduite a d'honorable, et la rassurer sur nos intentions, en lui rappelant qu'elle ne nous a jamais fait connaître la décision prise par elle pour nous faire quitter un poste que nous avons payé de notre sang.

*Le chef du pavillon de Flore,*
Douy,
Rue Caumartin, 20.

— Les exemples de dévouement et de désintéressement ne sont pas rares dans notre République; mais nous les croyons un assez grand enseignement pour leur donner le grand jour de la publicité. Les citoyens armés qui composaient la garde de l'Hôtel-de-Ville, sous la direction de leurs dignes chefs : le colonel Rey et le commandant Beaumont, ont pris une noble détermination, celle d'abandonner aux veuves, aux orphelins et aux blessés de février plusieurs jours de leur solde. Aux listes qui ont déjà été publiées, nous devons ajouter les citoyens :

Roger, chef de poste des écuries ; Fouin, chef de poste ; Béasse, ex-détenu politique de Doullens ; Auguste Jean, ex-détenu politique ; Lardinon fils, chef de poste, et les citoyens Landry, Delpech, Collot, Ed. Cabaret, Cabaret Lamer et Liémance, chef de poste (artillerie).

— Le 5 mars, à midi, une première réunion des Italiens résidant à Paris a eu lieu dans la salle de la rue Grenelle-Saint-Honoré. Le nombre en était de trois cents à peu près. Il a été à l'unanimité décidé que l'assemblée se constituerait en *Association nationale italienne,* ayant pour but le développement actif du principe national italien par tous les moyens possibles, et sous l'inspiration des sentiments progressivement manifestés par le peuple italien. Le comité de l'association, élu séance tenante, se compose de MM. Joseph Mazzini, président ; Giannone et Canuti, vice-présidents.

## Départements.

— La chambre des notaires de l'arrondissement de Rouen a voté une somme de 1,000 fr. en faveur des blessés et des familles des citoyens morts pour la patrie dans les mémorables journées des 22, 23 et 24 février. Cette somme est mise à la disposition du Gouvernement provisoire.

— La République a été proclamée à Nantes aux acclamations de toute population non-seulement de la ville, mais encore du département ; car les autres points de la Loire-Inférieure étaient représentés par des délégués accourus parmi nous pour prendre part à cette solennité.

— A Nantes et dans tout l'arrondissement d'Ancenis, le tirage du recrutement s'est opéré non-seulement avec le plus grand calme, mais encore avec une sorte d'empressement inusité.

— Bou-Maza était arrivé à Brest le 1er mars. Son intention présumée était de trouver dans cette ville un vapeur qui pût le transporter en Angleterre. C'est dans ce but qu'il s'est adressé au consul de S. M. britannique. Ce fonctionnaire a renvoyé Bou-Maza, feignant de ne pas comprendre ce qu'il voulait lui dire. Bou-Maza s'est donné ensuite pour Belge ; puis, sur l'observation que pour un Belge il parlait bien l'italien, Bou-Maza a déclaré venir de Parme, où sa famille avait récemment perdu sa fortune par suite des bouleversements dont l'Italie est le théâtre.

C'est alors qu'un commissaire de police s'est emparé de l'étranger. Il a été conduit à l'hôpital de la marine, où il est gardé à vue.

— Les journaux de Marseille publient la dépêche télégraphique suivante :

« 1er mars 1848, 10 heures 1/2 du matin.

» Le ministre de l'intérieur au préfet des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

» Le gouverneur de la Banque de France a donné l'ordre au comptoir de Montpellier d'escompter le papier de Marseille. »

— Nous publions, dit le *Courrier de Marseille,* les lignes suivantes adressées de Paris à un de nos concitoyens, pour montrer à tous que, dans les circonstances actuelles, les hommes de talent et de cœur s'unissent dans la même pensée.

« Mon ami, vous savez les événements de Paris ; dites hautement à mes amis et à tous que ma règle de conduite est absolument et fermement celle-ci : Soutenir le Gouvernement provisoire, faire respecter les personnes et les propriétés, maintenir la liberté des votes, attendre l'Assemble nationale.

» Toute autre pensée est funeste, toute autre manifestation est coupable.

» Mille amitiés,

» 25 février. Berryer. »

— M. Marie, ministre des travaux publics, vient de mettre un crédit de 800,000 fr. à la disposition de M. Coumes, ingénieur en chef, pour l'exhaussement et la réparation des levées de la Loire, dans l'étendue de la circonscription départementale.

Les travaux vont commencer immédiatement.

(*Journal du Loiret.*)

— Les travaux continuent sur les chemins de fer de Paris à Lyon, de Paris à Strasbourg et de Tours à Nantes.

— Mme la duchesse de Montpensier, dont nous avons annoncé l'arrivée à Londres, y est arrivée sous la conduite du général Thierry, aide-de-camp du duc de Montpensier. Abandonnée, pour ainsi dire, à elle-même dans l'après-midi du 24, la jeune infante, saisie d'une terreur inexprimable à la nouvelle des événements, a pris le bras du général Thierry et ne l'a plus quitté; elle a marché longtemps n'ayant qu'une chaussure très-légère, de sorte qu'elle se trouvait littéralement sans souliers en arrivant en Angleterre. Depuis le moment où elle a quitté Paris jusqu'à celui où elle s'est crue en sûreté, elle n'avait pas voulu perdre de vue le général, et elle a passé trois ou quatre jours sans se déshabiller. Le général Thierry est reparti d'Angleterre pour revenir à Paris.

— A la première nouvelle des événements de Paris, le ministère espagnol a fait partir en poste le duc de Ahumada, chargé de ramener à Madrid la duchesse de Montpensier, qu'on supposait arrivée à Bayonne. Le duc de Ahumada avait l'ordre, dans le cas où il ne trouverait pas l'infante dans cette ville, d'arriver jusqu'à elle et de réclamer en sa faveur la protection du Gouvernement français.

— On nous écrit de Londres, 4 mars :

Les nouvelles de France ont jeté une certaine agitation dans la population ouvrière. Hier, un rassemblement d'ouvriers a parcouru la ville avec des drapeaux sur lesquels il y avait écrit : *Vive la République française !*

L'aristocratie paraît peu favorable au mouvement qui vient d'éclater à Paris ; mais il y a sympathie parmi le peuple et dans les classes moyennes. Louis-Philippe, qui jadis était fort aimé ici, a beaucoup perdu de sa popularité. Néanmoins, on ne peut pas dire qu'il ait été mal accueilli. Il paraît décidé à se fixer en Angleterre. S'il faut en croire un bruit qui courait hier à la Bourse à son sujet, il serait le plus gros propriétaire dans les fonds publics en Angleterre. Les personnes bien informées pensent qu'il possède encore, soit en Angleterre, soit en Amérique, plus de 200 millions de francs. (*Union monarchique.*)

## DERNIÈRES NOUVELLES.

## ÉTRANGER.

### ANGLETERRE.

Émeutes a Glasgow. — *Glasgow, 6 mars.* — Les chartistes excitent en ce moment des troubles sérieux.

La populace a enfoncé plusieurs boutiques d'armuriers, et elle est entrée dans le bureau du télégraphe électrique. Un grand nombre d'émeutiers sont armés : ils se promènent les armes à la main comme des insensés ou des hommes ivres, criant à bas la reine (*down with the queen*). Des femmes les accompagnent, et plusieurs bandes très-nombreuses parcourent les divers quartiers de la ville. On dit que deux hommes de la police ont été tués à coups de fusil, et que plusieurs ont été grièvement blessés; sans doute il y a de l'exagération. Il a été enlevé, à ce qu'il paraît, un très-grand nombre de fusils, il y a tout à craindre pour la nuit. Les troupes stationnent dans diverses parties de la ville ; un fort détachement est à la Bourse. Le pillage paraît être à l'ordre du jour ; on est entré chez beaucoup de marchands, et surtout chez les bijoutiers. Toutes les boutiques sont fermées depuis le commencement de l'émeute.

— On écrit d'Édimbourg :

« On reçoit la nouvelle que la population de Glasgow croît en nombre et en audace ; elle a démoli les rails des lignes de Puisley et d'Airdrie. 150 dragons sont partis pour notre station de chemin de fer, afin de se rendre à Glasgow ; 600 hommes du 71e régiment d'infanterie vont les suivre.

(*Times* du 7 mars.)

— On lit dans l'article de la cité du *Morning-Post,* du 7 mars : Le décret par lequel le gouvernement français autorise le ministère à avancer le payement des dividendes d'une quinzaine, est considéré comme une excellente mesure politique ; ce décret et l'attention immédiate donnée à la dette grecque, satisfont ici tout le monde. On comprend que le gouvernement français désire que le crédit public soit maintenu. Ces mesures ont produit généralement un bon effet.

— On lit dans l'article de la cité du *Morning-Herald* du 7 mars : L'alarme créé sur le continent de l'Europe par les derniers événements de France, a exercé une très-fâcheuse influence sur notre commerce d'exportation. Presque partout les embarquements ont été ajournés jusqu'à nouvel ordre. A Glascow, des marchés avaient été passés pour du fer demandé pour la France, la Hollande et la Belgique. Les sommes étaient considérables. Les taux d'assurances sur bâtiments pour la Méditerranée et le Levant sont devenus le taux de guerre, comme si des hostilités étaient la conséquence forcée de la révolution française ; il y a lieu d'espérer cependant que l'alarme se dissipera bientôt, lorsque l'on connaîtra plus généralement l'attitude du gouvernement et du peuple anglais.

— On nous écrit de Londres, 6 mars :

« M. Cockrane devait présider un meeting annoncé depuis quelques jours pour le rejet de l'Income-Tax. La police s'est émue et a voulu empêcher la réunion. Quelques collisions déplorables ont eu lieu, mais l'émeute n'a pas eu de suites sérieuses. »

### ALLEMAGNE.

*Francfort, 4 mars.* — La presse est libre ! Le document suivant sera accueilli dans tout le territoire de cette ville libre par les plus joyeuses acclamations. — Publication. — Nous, bourgmestres et sénat de la ville libre de Francfort, savoir faisons par les présentes, en vertu de l'art. 4, let. D, de l'acte supplémentaire de la Constitution, et par suite de la résolution prise constitutionnellement par le corps législatif dans

sa séance du 4 mars 1848 : — le corps législatif a décidé aujourd'hui à l'unanimité, sur la proposition du sénat concernant la loi sur la presse, la promulgation de la loi qui suit : — 1. La presse est libre. La censure ne pourra jamais être rétablie.—2. Les délits ou crimes commis par la presse seront punis conformément au droit existant. — 3. Tout imprimé devra être muni du nom de l'imprimeur et de l'éditeur ; tout journal, du nom de l'imprimeur et du rédacteur responsable. — La promulgation de la loi précédente a été résolue dans l'assemblée plénière que vient de tenir le sénat.

— Le sénat a adressé la proclamation suivante aux bourgeois et aux habitants de cette ville : — Le sénat, qui a accueilli avec plaisir les demandes relatives au développement national allemand, a présenté dans la journée d'hier une loi sur la liberté de la presse à la sanction constitutionnelle du corps législatif, et a promulgué immédiatement la loi adoptée par celui-ci. Par résolution du sénat de ce jour, l'amnistie pour des délits politiques antérieurs, sollicitée par un grand nombre de bourgeois, a été accordée. D'autres parmi les mesures désirées, suivront dès que les travaux préparatoires y relatifs seront terminés. — Le sénat connaît ses devoirs et saura les remplir. — Honneur aux bourgeois de notre ville et en particulier à notre garde civique, au noble dévouement de laquelle, ainsi qu'à la prudente attitude de la troupe de ligne, nous sommes redevables que la journée d'hier, troublée par une agitation peu mesurée, s'est passée sans aucun accident qui vaille la peine d'être rapporté. Francfort a prouvé combien ceux-là se trompent qui s'imaginent trouver ici un lieu pour se livrer au désordre.

(*J. de Francfort*, 6 mars.)

Duché de Nassau. *Wiesbade, 4 mars.*— Ce matin, les citoyens armés se sont rassemblés sur la grand' place pour procéder à l'organisation complète de la garde urbaine. Le prince Nicolas de Nassau, frère du duc régnant de Nassau, âgé de seize ans, a prononcé les paroles suivantes : « Vous croyez sans doute que mon frère approche avec des troupes ; il est beaucoup trop bon et trop généreux pour agir ainsi ; si cela était possible, d'autres l'y auraient engagé. Mais soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour que les troupes ne viennent pas dans la ville. Elles ne tireront pas sur leurs concitoyens. *Je reste au milieu de vous!* » Alors on fit retentir les cris de *Vive le prince Nicolas!*

—On a fait les communications officielles suivantes:

« Fidèles habitants de Nassau, citoyens de Wiesbade,

» Le duc n'est pas encore de retour. C'est pourquoi je ne veux pas tarder plus longtemps à vous déclarer que, pour ce qui me concerne, je vous accorde sans restriction les demandes que vous m'avez exprimées, et je suis fermement convaincu que le duc vous les accordera. S. A. R. Mme la duchesse se rend au milieu de vous avec son fils le prince Nicolas, le seul frère ici présent du duc, et vous offre la garantie de sa personne. Si le duc n'accorde pas vos demandes, je suis prêt à résigner, comme je l'ai déclaré, mes fonctions de ministre. Nassoviens, restez fidèles! Bourgeois, défendez notre ville! Soyez Allemand! soyez unis! — Signé de Dungern.

Ont également signé, comme approuvant la proclamation ci-dessus, Pauline, duchesse de Nassau; Nicolas de Nassau. — Suivent les signatures de plusieurs habitants notables du duché de Nassau, qui certifient que la duchesse Pauline, le prince Nicolas de Nassau et le ministre Dungern ont apposé en leur présence leurs signatnres au document qui précède. »

— Le duc a tout accordé. S. A. est arrivée sans escorte de Francfort à Wiesbade, et s'est rendue à pied au château. En sortant du débarcadère, le duc fut reconnu et entouré de quelques personnes; mais la garde civique survint et le prit sous sa protection, et lui offrit de lui servir d'escorte. Le cortége s'augmentait de plus en plus, lorsque la duchesse douairière, les princes et les ministres qui attendaient le duc avec impatience sur le balcon du château l'aperçurent au milieu de la foule et lui firent des signaux avec leurs mouchoirs. Peu après, le duc se trouva sur le balcon, et il dit à haute voix : « Je confirme tout ce qui, en mon absence, a été promis au peuple par ma mère, mon frère et mes ministres. » Des acclamations générales accueillirent cette déclaration. Le duc se rendit de l'autre côté du balcon, et s'adressant au commandant des troupes, il lui dit : « Rentrez avec vos hommes dans la caserne. »

(*Journal allemand de Francfort*, 5 mars.)

— *Francfort, 5 mars.* — Depuis une heure, le bruit se répand ici que l'électeur de Hesse-Cassel a accordé toutes les réformes demandées dans les adresses qui lui ont été remises par les habitants de Hanau, de Marbourg, de Fulde, de Cassel, etc.

(*Gazette des postes de Francfort*, 6 mars.)

Grand-duché de Hesse. *Mayence, 4 mars.* — Voici les demandes adressées par les citoyens de Mayence à la chambre des États : 1° liberté illimitée de la presse; 2° maintien de la législation rhénane ; 3° retrait du code de police qui vient d'être publié; 4° diminution proportionnelle de l'armée permanente ; 5° serment militaire prêté à la constitution; 6° armement général du peuple ; 7° élection libre des officiers; 8° égalité des droits pour tous les cultes; 9° révision opportune de la constitution et de l'ordre communal; 10° administration libre de la commune ; 11° déclaration libre de tous les intérêts publics dans des assemblées publiques et droit d'exprimer les vœux du peuple, par des pétitions collectives; 12° parlement général allemand. (*Journal allemand de Francfort*, 6 mars.)

— Au commencement de la séance d'aujourd'hui, 2 mars, le président a donné lecture du ministère dirigeant, d'après laquelle le grand-duc accorde la liberté de la presse basée sur la loi badoise, l'organisation des gardes civiques, l'introduction de la publicité et de l'oralité des débats judiciaires, le jury, etc.

(*J. allem. de Francfort*, 5 mars.)

Saxe. *Dresde, 2 mars.* — Aujourd'hui, après midi, les députés de Leipsig chargés de remettre l'adresse au roi sont arrivés. Ils étaient attendus au débarcadère du chemin de fer par une soixantaine de personnes appartenant toutes aux classes élevées, par plusieurs délégués de la ville et par les députés Metzler, Joseph, Schaffrath et Schumann.

(*Gaz. universelle allemande*, 5 mars.)

*Leipsig, 4 mars.* — Hier soir, une foule considérable attendait au chemin de fer le retour des délégués de la ville et de la députation chargés de l'adresse au roi. — On attendait vainement, lorsqu'à 9 heures, la députation et M. Blum parurent sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville et firent connaître à la foule qu'ils n'avaient aucune résolution ; mais que ce matin, les délégués, s'assembleraient pour délibérer s'il ne fallait pas, dans une nouvelle adresse, demander au roi le renvoi des ministres. La foule se porta ensuite devant la maison du libraire et député Brockhaus pour lui donner un charivari parce qu'il n'avait pas voté pour l'adresse.

Voici en substance la réponse du roi donnée à la députation : Depuis dix-huit ans, il règne en Saxe, et sa conscience lui donne le témoignage que son gouvernement le trouve toujours d'accord avec les principes de la constitution auxquels il continuera de rester fidèlement attaché : la méfiance imprimée dans l'adresse lui avait fait une fâcheuse impression. Il donnera bientôt par écrit une réponse à l'adresse. Le roi s'est retiré après avoir parlé longuement. La députation n'eut pas le temps de prendre de nouveau la parole. (*Gaz. universelle allem.* du 5 mars.)

## WURTEMBERG.

*Stuttgart, 3 mars.* — Le mouvement de réforme en Allemagne fait des progrès ; il a déjà envahi une grande partie du sud et de l'ouest, et nous espérons que bientôt il n'y aura plus un pouce de terrain sur le sol allemand qui ne soit libre.

(*Journal allemand de Francfort*, 6 mars.)

Bavière. *Munich, 3 mars.* — La générale battait avant une heure et demie. — Les perturbateurs ne s'étaient point dispersés, mais divisés. Ils ont parcouru la ville par groupes de 50 à 100, en faisant un bruit affreux. Quelques groupes étaient précédés de drapeaux blancs. Des pierres ont été lancées du jardin de la cour dans les fenêtres du nouveau palais. On a élevé des barricades dans toutes les avenues pour empêcher le passage des cuirassiers. La garde du poste principal avait arrêté un des perturbateurs, mais on l'a relâché sur la menace que tout serait brisé. La garde bourgeoise s'est réunie ; elle a envoyé de fortes patrouilles dans la ville ; les troupes la secondent. Partout on entend crier : Vive la république ! Vive la liberté de l'Allemagne ! — Il m'a semblé que la plus grande partie des perturbateurs se composait d'ouvriers.

— Le roi vient d'accorder un congé d'un mois au ministre de l'intérieur, M. de Bercks. Le conseiller d'État Voltz est chargé de la direction du ministère de l'intérieur.

(*Gaz. d'Augsbourg*, 4 mars.)

## RUSSIE.

On lit dans la *Gazette de Magdebourg* ce qui suit :

Berlin, 29 février.

« En ce moment on répand de nouveaux bruits : des troubles auraient éclaté à Saint-Pétersbourg, et un attentat a, dit-on, été commis contre l'empereur. On assure que des ordres ont été donnés pour la convocation de l'assemblée générale des États. »

(*Journal allemand de Francfort*, 6 mars.)

— Des lettres de Saint-Pétersbourg nous apprennent que l'opération financière qui avait pour objet un prêt de 30 millions au gouvernement autrichien, est terminée. L'empereur Nicolas l'a sanctionnée en s'exprimant dans les termes les plus affectueux envers l'empereur d'Autriche. S. M. a déclaré qu'elle était charmée de pouvoir rendre ce service à S. M. l'empereur d'Autriche.

(*Gazette d'Augsbourg*, 4 mars.)

## ITALIE.

Voici les principales dispositions de la ligue douanière italienne, formée, comme on sait, par l'association du Piémont, de la Toscane et des États de l'Église :

1° L'union économique et absolue des territoires ; 2° l'unité des lois douanières qui servent de base dans les relations commerciales de toute la ligue avec l'étranger ; 3° l'uniformité des monnaies ; 4° l'uniformité des poids et des mesures ; 5° l'uniformité dans les lois pour la navigation ; 6° l'uniformité des lois relatives à certains priviléges du revenu public ; 7° l'uniformité dans les lois réglant la propriété industrielle, littéraire, etc.; 8° enfin l'uniformité des impôts publics, nécessaire pour régulariser avec le temps la position des producteurs. (*Corriere mercantile* de Gênes).

## ESPAGNE.

Dans ses séances des 1 et 2 mars, la chambre des députés a entrepris la discussion du projet de loi relatif à la suspension des garanties constitutionnelles, que nous avons publié hier dans son entier.

MM. Barrégo et Cortina l'ont successivement attaqué. Ce dernier s'est longuement étendu sur ce que les cortès ne pouvaient, sans annuler les droits dont la garde est confiée aux représentants du pays, accorder au gouvernement des pouvoirs extraordinaires.

MM. Martinez et Gonzalès Bravo ont appuyé le projet et prétendu que le parti républicain, vainqueur en France, fera consister son influence dans une propagande, contre laquelle le gouvernement doit s'armer.

Le lendemain, la discussion générale étant terminée, la chambre a entrepris la discussion des amendements de l'opposition, au rejet desquels chacun s'attend.

Le *Clamor publico* fait à ce sujet les réflexions suivantes :

« De la séance d'hier, dit-il, découlent trois vérités affligeantes. La première, c'est que le gouvernement et le parti dominant sont hostiles au changement qui vient d'avoir lieu en France ; secondement, qu'ils refusent absolument les concessions qui pourraient éloigner de notre malheureuse Espagne les conflits et calamités ; et troisièmement, que pour soutenir un pouvoir vacillant, ils sont résolus à dépouiller la nation des droits qu'elle a conquis de son sang, et à employer la violence et l'oppression. »

—Des rassemblements d'hommes du peuple ont crié dans quelques rues : *Vive la République!* Ils se sont dissipés à l'apparition d'un escadron de cavalerie dirigé contre eux.

## AVIS.

Lundi 6 mars, le club des Prévoyants, du premier arrondissement de Paris, a tenu sa première séance, rue de l'Arcade, 60. Il compte environ huit cents membres. Le bureau provisoire, composé des citoyens Alexis Dumesnil, E. Grégoire, Charpentier et Droz, a été confirmé pour 15 jours. Les séances ont lieu les lundis, mercredis et vendredis à 8 heures du soir.

Aujourd'hui mercredi, on discutera la question électorale. Plusieurs questions sociales sont mises à l'ordre du jour ; et avant peu les candidats de la Seine à l'Assemblée nationale seront invités à venir faire valoir leurs titres à la confiance de leurs concitoyens du premier arrondissement.

## NOUVELLES DES BOURSES ÉTRANGÈRES.

*Londres, 7 mars.*

Cité, midi. — Les nouvelles défavorables de Glascow ont produit une influence fâcheuse sur les fonds publics. Les consolidés, qui avaient été faits hier après les heures de la Bourse à 82 7/8 à 83, ont ouvert aujourd'hui à 82, monté à 82 1/4 3/8, puis encore à 82; ils sont actuellement à 82 à 82 1/4 ; mêmes taux au comptant ; actions de la banque 191 à 194 ; 3 0/0 réd. 82 1/2 : il y a un peu de tendance à la baisse dans les actions des chemins de fer.

*Cité, 2 heures.* — Les troubles qui ont eu lieu à Glasgow et dans la capitale n'excitent pas d'inquiétude, quoique l'on soit mécontent de semblables actes masquant une certaine envie de pillage. On a fait courir à la Bourse et dans la cité des bruits de nouvelles émeutes dans le West End. Bons de l'Echiquier en hausse, 25 à 30. (*Globe* du 7 mars.)

Clôture, 4 heures, 81 1/2 à 3/4.

Fonds étrangers en baisse. 5 0/0, exp. 13 1/2 à 12 1/2, 32 24; pass., 3 1/8; portugais, 17; chiliens, 90 à 89; péruviens, 25 à 26; mexicains, 12; 4 0/0 holland., 73, 2 1/2 0/0, 43 1/4; russes, 97 à 98. — Chemins de fer en baisse; Rouen, 22 à 27 (550 à 675 fr.); Havre, 10 à 12 (250 à 300); Boulogne, 8 à 8 1/2; Vierzon, 6 à 4; Bordeaux, 3 à 3 1/2; Lyon, 8 1/2 à 8.

*Berlin, dimanche.* — *Vienne, 3 mars.* — 5 0/0 mét. 84 ; 4 0/0 71 ; 3 0/0 58 ; actions de la banque 1300 ; emprunt de 500 fr. 141, de 250 fr. 99 ; Nord 86 ; Coggnitz 82.

*Madrid, 2 mars.* — 3 0/0 24 3/4 à 5/8 ; 5 0/0 13 1/2 ; Londres 47.70 ; Paris 5.13.

*Amsterdam, 6 mars.* — Peu d'affaires faute d'acheteurs. 2 1/2 0/0 holl., 42 1/4 ; 3 0/0, 51 ; 4 0/0, 71 ; Société de commerce, 151 ; 5 0/0 esp., 9 7/8 ; coupons, 8 3/4 ; 3 0/0 dette intér., 20 1/2 ; 4 0/0 portugais, 19 ; russes, 93.

## BOURSE DE PARIS. — Mercredi 8 Mars.

Fonds publics. — *Cours de clôture 3 heures.*

| | Au compt. | Fin cour^t. | A Prime. |
|---|---|---|---|
| France 3 0/0 | 47 » | » | 60 d. 50 c. |
| — 4 0/0 | 66 » | » | » |
| — 4 1/2 0/0 | » | » | » |
| — 5 0/0 | 75 » | » | » |
| Emprunt | » | » | » |
| Bons du Trésor | » | | |
| Actions de la Banque | 1995 | Oblig. de la Ville | 970 |
| Comptoir d'Alger | » | Caisse hypoth. | » |
| Belgique 1840 5 0/0 | » | Oblig. Gouin | » |
| — 1842 5 0/0 | » | — Ganneron | » |
| — 4 1/2 0/0 | 72 » | — Baudon | 400 |
| — 3 0/0 | » | — Béchet | » |
| — 2 1/2 0/0 | » | — C. Legendre | » |
| Naples 5 0/0 | » | Quatre canaux | » |
| Rome 5 0/0 | » | Jouissance id. | » |
| Espagne 3 0/0 | » | Aveyron | » |
| — intérieure 3 0/0 | 18 1/2 | Zinc V. Mont. | » |
| — 5 0/0 | » | — Nouv. — | » |
| — passive | » | Monceaux | » |
| Chemin de St-Germain | » | Ob. St-Germain | » |
| — Versailles (r. d.) | » | — Orléans | » |
| — id. (r. g.) | » | — Rouen | » |
| — Orléans | 800 | — Hâvre | » |
| — Rouen | 485 | — Marseille | » |
| — Hâvre | 200 | Gaz français | » |
| — Marseille | 315 | | |
| — Bâle | 90 | **CHANGES, 90 jours.** | |
| — Centre | » | Hambourg | 83 3/4 |
| — Boulogne | 165 | Berlin | 361 » |
| — Bordeaux | 390 | Londres | 25 50 |
| — Nord | 345 | Madrid | 495 » |
| — Montereau | » | Vienne | 248 3/4 |
| — Lyon | 290 | Amsterdam | 210 1/4 |
| — Strasbourg | 335 | Francfort s/m. | 208 1/2 |
| — Tours, Nantes | 325 | Milan | » |
| — Dieppe et Fécamp | » | Trieste | 248 1/2 |
| — Bordeaux, Teste. | » | Naples | 418 » |
| — Grand-Combe | » | Or en barres | 50 » |
| — Montpell., Cette. | » | Louis d'ors | 60 » |
| — Anvers à Gand | » | Arg. en barres. | 5 » |

La caisse d'amortissement a fait afficher que les achats en rentes 3 0/0 à 4 0/0 seraient continués, mais qu'on n'achèterait aujourd'hui ni 4 1/2 0/0 ni 5 0/0. Tous les fonds en forte baisse par des ventes au comptant pour besoin d'argent.

On disait que le Gouvernement allait prolonger l'échéance des bons du Trésor de six mois, et abolirait l'amortissement.

*Les rédacteurs :* Hippolyte Castille, Molinari.

## PROGRAMME DES SPECTACLES DU 8 MARS.

**THÉATRE DE LA NATION.** On commence à 7 h. 1/2.
LA FAVORITE, op. 4 a. A. Royer, G. Vaëz, Donizetti.
Fernand — Duprez
Alphonse — Barroilhet
Balthazard — Brémond
Gaspard — Kœnig
seigneur — Molinier
Léonor — mesd. Masson
Inès — de Roissy

**TH. DE LA RÉPUBLIQUE.** On commence à 7 h. 0/0.
VIRGINIE, tr. 5 a. Latour de St-Ybars.
Virginius — Ligier
Fabius — Guyon
Appius — Geffroy
Maxime — Maubant
Horace — Fonta
Vylvius — Chéry
Airginie — mesd. Rachel
Fété — Thénard
Sausta — Mirecour
LA FAMILLE POISSON, com. 1 acte. Samson.
Poisson — Samson
Raymond — Provost
Arnould — Régnier
Beauséjour — Joannis
Marianne — mad. Brohan

**OPÉRA-COMIQUE.** On commence à 7 h. 0/0.
LA NUIT DE NOEL, op.-com. 3 a., Scribe, Reber.
le baron — Ponchard
Léonard — Bussine
Albert — Mocker
Pottinberg — Ricquier
Henriette — Mmes Darcier
Gertrude — Lemercier
GILLES RAVISSERR, op.-bouf., 1 a.
Gilles — Mocker
Léandre — Émon
Cassandre — Grignon
Pancrace — Duvernoy
Valentin — Ste-Foy
Crispin — Chaix
Isabelle — Mmes Lemercier
Javotte — Blanchard

**ODÉON.** On commence à 7 h. 0/0
RELACHE, pour la répétition générale de LA FILLE D'ESCHYLE.

**THÉATRE-HISTORIQUE.** On commence à 7 h. 0/0.
MONTE-CHRISTO. dr. 5 a. 6 tab. A. Dumas, A. Maquet. (2e soirée.)
Dantes — Mélingues
Caderousse — Boutin
Morel — St-Léon
Villefort — Lacressonn.
Pénélon — Barré
Baville — Beaulieu
Bertuccio — Crette
Jaccopo — Boileau
Benedetto — Colbrun
la Carconte — Mme Person
Julie — Maillet
mad. Morel — Fontenay.

**OPÉRA-NATIONAL.** On commence à 7 h.
FÉLIX OU L'ENFANT TROUVÉ, op.-c. 3 a., Sedaine, Monsigny
Félix, — Lapierre
Morin, — Junca
Lamorinière — Lecouri
Morinville — Pedorlini
St-Morin — Dessarte
de Versac — Vallod
Degourville — Beaugrand
Tabellion — Henri
Thérèse — Mesd Préti
Manon — Octave
Nourrice — Mancini
LA JARDINIÈRE.
DON QUICHOTTE,
don Quichotte — Hervé
Sancho — J. Keim
LES BARRICADES, op.-c. 2 a.
Père Simon — J. Keim
un Elève — Huner
Vincent — Fosse
Valentin — Lecourt
Mazagran — Mesd Octave
Thérèse — Cara

**VAUDEVILLE.** On commence à 0 h. 0/0.
INCESSAMMENT L'OUVERTURE.

**VARIÉTÉS.** On commencera à 6 h. 1/2.
LES CHRONIQUES.
LES IMPRESSIONS DE MÉNAGE, v. 1 a. Brisebarre, St-Yves.
Blondeau — Henry
Duhamel — Lepeintre
natole — St-Just
Léonie — mesd. Virginie
Camille — Lobry
Victorine — Fouquet
LES EXTRÊMES SE TOUCHENT. v. 1 a. Decourcelle, Battu.
le chevalier — Lafont
Martin — Desjardins
la comtesse — mesd. Page
Licette — Fouquet
LE MARQUIS DE LAUZUN. v. 1 a., Carmouche, Vermont.
Le baron — Bardou
Le docteur — Rébard
Goulussmann — Dussert
Frikandoff — Amedée
Le marquis — Mme Déjazet
La comtesse — Lobry
Hildegarde — Flore.
LES ENFANTS DE TROUPE, v. 2 a. Bayard et Bléville.
Le colonel — Romand
Sévelas — Rébard
Louis — Cachardy
Trim — Bouffé
Flamberge — Hoffmann
Nadège — Mme Saint-Marc
Lodoiska — Flore
Henriette — Potel
Titine — Suzanne.

**GYMNASE.** On commence à 7 h. 0/0.
CRISTOPHE LE CORDIER, c. v. 2 act. Xavier, Masson.
Christophe — Achard
Chignard — Landrol
Charles — Rhozevil
Paturin — Pérès
Madeline — Mmes Désirée
Mme Rigaud — Lambquin
Suzanne — Anna-Chéri
LÉONIE, c.-v. 1 a, L' Laya.
Frédéric — Bressant
de Vareuil — Tisserant
David — Ferville
Léonie — Mmes Rose-Chéri
mad. Belmont — Lambquin
Henriette — Marthe
mad. de Rouvray — A.-Chéri
LA CLÉ DANS LE DOS, c.-v. 1 a., Duvert, Lauzanne.
Athanase — Arnal
Grinchet — Sylvestre
Dumolard — Landrol
Lucien — A. Landrol
Endymion — Antonin
Mme Lardèche — Mmes Lambquin
Isabelle — Kœhler
Emerance — Fargette
UN CHANGEMENT DE MAIN.
Alexis Bressant — le marquis Landrol — le comte, Ferville — Alexandre, Pastelot — Elisabeth, mesd. Rose-Chéri — Fœdora, Kœler.
1re représentation de :
LA FEMME BLASÉE.

**THÉATRE MONTANSIER.** On commence à 7 h. 0/0.
BRELAN DE TROUPIERS, v. 1 a. Dumanoir, E. Arago.
Gatecuir — Lhéritier
les 3 rôles — Levassor
Césarine — Mmes Dupuy
ve Portugal — Leménil
LE CAMARADE DE LIT, v. 1 a. Vanderburg, F. Langlé.
Chants patriotiques.
UN JEUNE HOMME PRESSÉ, v. 1 acte
Dardard, Ravel — Ponbichet Sainville — Colardeau, A. Tousez.
34 FRANCS OU SINON ! v. 1 a.

**PORTE-SAINT-MARTIN.** On commence à 6 h. 0/0.
LA FIN DU MONDE, revue 3 a.
Jouée par MM. Perrin, Gabriel, Potier, Moessard, Tournan, Vissot, Dubois, Albert, St-Amand, Benjamin, Mayer, Marchand, Gredelu, Tassin, Nérault, Cotti, Potonnier. — mesd. Amant, Grave, Génot, Désirée, Daroux, Boutin, Eléonore,
Chant de la République.
GUILLAUME TELL, dr. 5 a. V. Boileau.
Guillaume Tell — Raucourt
Stauffacher — Jemma
Walter Furst — Marius
Melchtal — Linville
Ruodi — Dubois
Conrad — Déchampt
Rosselman — Moessard
Verni — Vissot
Friesard — Albert
Gessier — Mulin
Meier — St-Amand
Stressi — Néraut
Hedwige, — Mmes Halley
Gertrude — Daubrun
Armgart — Charton
Jemmy — Désirée
Walter Tell — Daroux

**GAITÉ.** On commence à 6 h. 1/2.
LE CURÉ MERINO, dr. 5 a.
Intermède.
STELLA, dr. 2 actes.
L'ATELIER DE DEMOISELLES, v. 3 a., Paul de Kock.

**AMBIGU.** On commence à 5 h. 1/2.
NOTRE-DAME-DES-ANGES, dr. 5 actes.
Précédé de :
UN MARIAGE EN 1793, Prologue en un acte,
Frédéric — Mondidier
de Trénitz — Chilly
Maurice — G. Guichard
Bernard — Arnault
Gauthier — Stainville
Pandeloup — Ménier
Michel — Laurent
maître d'hôtel — Thierry
Thérèse — Mmes Guyon
Louise — Naptal-Arn.
Catherine — Lemaire

**COMTE.** LE BERGER, LES NICHES, LE PARAPLUIE, ARLEQUIN.

**FOLIES.** LA FILLE DE MARBRE. LA LAITIÈRE. LA ROSE. COCARDE.

**DÉLASSEMENTS.** LES DÉLASSEMENTS. LISBETH. LA FILLE DU DIABLE.

**BEAUMARCHAIS.** TROIS ROSES. MONTLUC. L'ILE DE BARATARIA. La Marseillaise, LES RODEURS.

**SPECTACLES-CONCERTS.** On commence à 7 h. Musique, Danses, Chansonnettes, Pantomime, Physique, etc.

**SALLE VALENTINO.** Soirées dansantes et musicales

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 8.